

## 5. LE PROJET COMMUN, L'AMBITION POLITIQUE, LA VOLONTÉ COMMUNE DE CHANGEMENT (PARTIE 1)

**Afin de porter un PESL, nous devons tendre à réunir des conditions de réussite :**

- Il est essentiel que les élus, les partenaires et les professionnels s'approprient la démarche. Il est important de comprendre l'intérêt de travailler ensemble dans un projet commun.
- Chacun doit améliorer ses compétences en matière de méthodes participatives et de coopération.
- L'équipe PESL doit être considérée avec la même légitimité qu'un service RH ou financier en termes de transversalité.
- Mise en exergue, auprès des élus, des notions d'équité et d'attractivité du territoire qu'apporte le PESL.
- Mise en place d'une équipe d'élus élargie pour le PESL.

## 5. LE PROJET COMMUN, L'AMBITION POLITIQUE, LA VOLONTÉ COMMUNE DE CHANGEMENT (PARTIE 2)

**Afin de porter un PESL, nous devons tendre à réunir des conditions de réussite :**

- Les élus doivent être accompagnés et formés pour élaborer un projet politique commun et accepter son évolution.
- Les élus doivent accepter de dépasser la notion de territoire communal. Il est nécessaire de développer le sentiment d'appartenance territorial (Intercommunal) parmi les élus, mais aussi les agents, les acteurs et les associations.
- L'évaluation est nécessaire pour faire évoluer le projet. Il faut pouvoir travailler à une culture commune de l'évaluation du changement.
- Pour les coordinateurs et acteurs du territoire, il faut trouver un équilibre pour répondre à la commande publique et la demande sociale.
- Il faut réfléchir à comment le projet commun peut bénéficier à chaque territoire au sein du territoire global.